

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 588

présenté par

M. Serville, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville,
M. Dufrière, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel et M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

À la première phrase de l'alinéa 15, après le mot :

« durable »,

insérer les mots :

« , plus inclusive ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inclure l'émergence d'une société inclusive dans les objectifs fixés à la recherche française, objectif d'ailleurs référencé au 76e alinéa du rapport.